



Journée d'étude

Bruxelles, jeudi 11 février 2010

PRESENTATION

Pendant longtemps, la liberté syndicale en Belgique a à peine évolué. Le Constituant et le législateur garantissent la liberté d'association. Une catégorie juridique spécifique (liberté syndicale) ne semblait pas être nécessaire. Dans d'autres pays comme l'Allemagne, la France et l'Italie, la liberté syndicale est ancrée dans la constitution depuis un demi-siècle déjà. On peut se demander si une reconnaissance formelle de ce type représente une plus-value.

Dans un arrêt daté du 2 avril 2009, la Cour d'arbitrage a reconnu la nécessité juridique d'une protection adéquate contre la discrimination basée sur la conviction syndicale. La liberté syndicale a donc été introduite dans le droit constitutionnel belge. Dans l'intervalle, cette protection a également été ancrée dans la législation (loi du 30 décembre 2009).

Une étude de la portée de cette reconnaissance est plus que jamais pertinente. Dans un passé récent, la compétence des syndicats d'exclure, au nom de la liberté syndicale, des membres militants d'un parti politique dont les principes sont fondamentalement contraires à ceux du syndicat, a été contestée. Dans le même temps, la Cour des Droits de l'Homme a invoqué, dans son arrêt Aslef (27 février 2007), cette liberté, pour justifier l'autonomie interne des syndicats.

Depuis des décennies, l'absence de critères formalisés de représentativité au nom de la liberté syndicale fait l'objet de critiques. Cette critique de l'OIT a été prise en compte au travers de la récente inclusion de ces critères dans la loi sur le Conseil national du travail.

Lors de cette journée d'étude, un état de la situation concernant la liberté syndicale en Belgique sera réalisé. Nous ferons également le tour de ce qui se passe dans nos pays voisins. Pour conclure, les partenaires sociaux partageront leurs expériences et leurs visions.

QUAND ET OÙ ?

Journée d'étude du 11 février 2010
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Salle Storck
Rue Ernest Blerot, 1 à 1070 Bruxelles
(à proximité de la gare du Midi)

INSCRIPTION

La participation à cette journée d'étude est gratuite.
Une traduction simultanée est prévue (F-N).
Inscription préalable obligatoire (nombre de places limité) jusqu'au 8 février 2010 au plus tard.
L'inscription s'effectue uniquement pas le biais de cette adresse électronique: bart.peirlinck@emploi.belgique.be
Afin de faciliter l'enregistrement des inscriptions, nous vous demandons de bien vouloir indiquer, pour chaque participant, les données suivantes : nom et prénom, fonction et organisation, n° de téléphone et adresse électronique.
Veuillez également indiquer si vous souhaitez participer au lunch et/ou à la réception.

PROGRAMME

Président de la matinée: Christian Deneve (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale)

9h30 Introduction - Guy Cox (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale)

Partie I: le cadre international

9h45 Conseil de l'Europe – Prof. Filip Dorssemont (UCL-FNRS)

10h15 OIT- Rudi Delarue (OIT)

10h45 Pause café

Partie II: Le cadre juridique comparé: la valeur ajoutée d'une reconnaissance constitutionnelle: Allemagne, France et Italie

11h00 Italie - Prof dr Edoardo Ales (Université de Cassino)

11h20 Allemagne - Prof dr Wolfgang Däubler (Université de Brême)

11h40 France- Prof dr Sylvaine Laulom (Université de Saint-Etienne)

12h00 **Partie III : Questions**

12h30 Lunch sandwiches

Partie IV: la liberté syndicale en Belgique, Capita selecta

Président de l'après-midi: François Vandamme (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale)

13h30 Représentativité – Prof. Jean Jacquemain (ULB)

14h00 Discrimination sur la base de la conviction syndicale – Prof. Patrick Humblet (UGent)

14h30 Questions

14h45 Pause café

15h00 Affiliation aux syndicats - Isabelle Van Hiel (UGent)

15h30 Avantages des syndiqués- Prof Pierre-Paul Van Gehuchten (UCL)

16h00 Questions

16h15 Panel de partenaires sociaux: Liberté syndicale sur le terrain en 2009
Modératrice: Sophie du Bled (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale)

17h00 Réception

ORGANISATION



Service public fédéral
**Emploi, Travail
et Concertation sociale**



Université Catholique de Louvain